

**Liste des documents à fournir obligatoirement lors du dépôt du dossier de sélection**  
**Alternance - Pro-A**

---

Pour votre rendez-vous d'inscription que vous devez prendre en appelant notre standard au 01 53 56 10 85, il faudra vous munir des documents suivants :

- Une **pièce d'identité**
- Une **lettre de motivation manuscrite**
- Un **curriculum vitae**
- Un **document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel** en lien avec les attendus de la formation
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de **ses diplômes ou titres traduits en français**
- Le cas échéant, **la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale**
- Selon la situation du candidat, **les attestations de travail**, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Pour les ressortissants étrangers, **un titre de séjour valide à l'entrée en formation**
- Autre **justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle** (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Un **accord signé** de votre employeur attestant de la prise en charge de votre formation dans le cadre d'un Pro-A.
- Une **photographie d'identité** récente.

-> Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus.

-> **Merci de vous munir de votre carnet de santé ou de carnet de vaccination, ou à défaut de tout document attestant de votre situation vaccinale. Ces documents nous serviront à vous informer sur les démarches médicales à faire en vue d'intégrer la formation.**

-> Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne. **Ce document est très important car il servira à l'évaluation écrite.**

-> Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.